

Financement des syndicats par le Conseil Régional : le tribunal administratif refuse l'annulation demandée par CANOL !

Chaque année depuis 2005, le conseil régional Rhône-Alpes répartit **700.000 €** entre les syndicats patronaux et ouvriers afin de « **faciliter le dialogue social territorial** ».

Chaque syndicat justifie cette subvention par de vagues actions de formation. Certains demandent et obtiennent même une rallonge pour l'organisation d'une manifestation ou une action particulière.

CANOL a demandé au tribunal administratif l'annulation de ces subventions, qui ne nous paraissent pas répondre à un intérêt régional.

Alors que, lors de l'audience, le rapporteur public avait estimé que l'intérêt local de beaucoup de ces subventions était très discutable, **le jugement n'en a annulé aucune.**

Nous allons faire appel de cette décision.